



Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.210

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 13
Excusés : 1
Absents : 1

Objet : Délégation de Service Public relative à la restauration scolaire et municipale – présentation du rapport annuel d'activité 2022-2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEGRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE Maryline VIARD

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu le décret 2005-236 du 14 mars 2005 ;

Vu le contrat de Délégation de service public de la restauration scolaire et municipale (DSP22-01) signé le 08 août 2022 entre la commune de Vigneux-sur-Seine et ELRES ;

Vu la présentation du rapport annuel d’activités 2022 -2023 du Délégué joint ;

Vu l’avis rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 17 septembre 2024 ;

Vu l’examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant que la remise de ce type de rapport est une obligation contractuelle ;

Considérant que la remise de ce rapport d’activité est un élément permettant la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières opérées par le délégataire ;

Considérant que les éléments constitutifs du rapport fourni sont conformes aux obligations contractuelles ;

Considérant qu’une synthèse de ce rapport est incluse dans la note explicative de la présente délibération ;

Considérant que le rapport annuel d’activités 2022-2023 du Délégué est joint en annexe ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L’UNANIMITÉ,

Article 1 - PREND ACTE du rapport annuel d’activités 2022-2023 de la restauration scolaire et municipale de la ville de Vigneux-sur-Seine transmis par le Délégué.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 27/09/2024

 Th. Chazal